



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Sentier barré – rue de l'Eglise, Grand-Rue à Eischen

En raison de travaux de réaménagement du jardin de la maison sise 8, rue de l'Eglise à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 16 avril 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du mercredi, 17 avril 2024, à partir de 8h00 jusqu'au vendredi, 3 mai 2024 inclus, toute circulation est interdite sur le sentier menant de la rue de l'Eglise à la Grand-Rue à Eischen.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route par le demandeur.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 16 avril 2024
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu